

Thervay



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 novembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Secrétaire de séance : CRETIN Christian

Le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2023 est approuvé.

Décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire

Règlements / encaissement effectués depuis le 27/09/2023 (travaux d'investissement ou d'aménagements)

TRAVAUX OU FOURNITURES	ENTREPRISES	MONTANT
Acompte / vidéoprotection	PROTECT ALARM	5376.00 €
Trav. Rafraichissement logement	SASMA (Geoffrey Martin)	1494.90 €
Frais d'actes Legs Thiou	Notaires Saint-Just St-R.	2867.14 €

ENCAISSEMENTS	Parties versantes	MONTANT
Dotation Fonds vert (horloges)	Préfecture	434.44 €
Vente EPICERIE	Moine Fabien	115.000.00 €

FORETS :

ASSIETTE DES COUPES POUR 2024 : les services de l'ONF ont proposé d'exploiter en 2024 les parcelles 9, 12, 13, 31, 32, 33. Après débat, la décision est ajournée et sera prise lors de la prochaine séance. La commission « BOIS » va organiser une réunion avec l'agent ONF pour de plus amples renseignements.

AFFOUAGE : Le problème du volume démesuré des portions 2022-2023 est évoqué. Il est précisé que les portions à distribuer cet hiver seront (dans la mesure du possible) d'une quinzaine ou d'une vingtaine de stères.

CHEMIN ENDOMMAGE : M. BERTOLI signale qu'une buse a été endommagée sur le chemin par lequel ont été défruités des bois de Saligney.

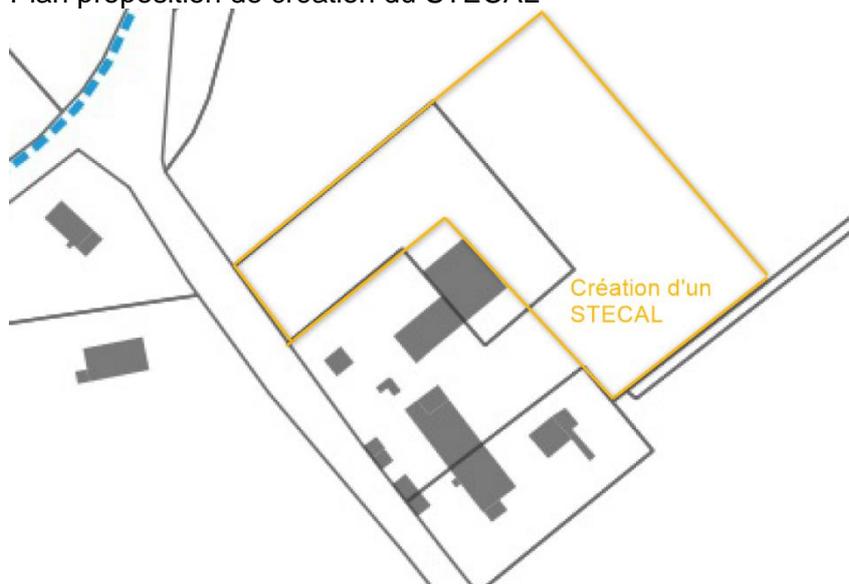
PLUi : Délibération de principe pour l'autorisation de la création d'un secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) sur les parcelles 39528 YS 59 et 39528 YS 60

Pour rappel, le projet PLUi lancé en 2017 a présenté un dossier de dérogation en Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers « CDPENAF » en juillet 2022. Prochainement, le projet PLUi va passer en enquête publique pour une mise en œuvre espérée été 2024. En décembre 2022, l'entreprise Thiou Services (entreprise avec un effectif de 9 salariés) représentée par Olivier Thiou a effectué la demande de création de nouveaux endroits de stockage sur les parcelles 39528 YS 59 et 39528 YS 60. Pour information, ces deux parcelles sont actuellement non constructibles sur le secteur projeté de la carte communale (cf. carte ci-dessous) et proposé en classement Agricole (A) dans le futur PLUi.

Pour porter ce projet, il est nécessaire de créer un secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL). En effet, les STECAL sont des secteurs délimités au sein des zones inconstructibles des PLUi (zones A et N) et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire (CU, art. L. 151-13). Cependant, la mise en place de ce STECAL dans le cadre du projet PLUi nécessite un nouveau dossier de dérogation avec pour conséquence de retarder l'ensemble du dossier d'environ un an et sans certitude de l'avis favorable.

Ainsi, pour ne pas pénaliser le projet PLUi dans son planning de mise en œuvre et pour soutenir le projet de l'entreprise Thiou Services auprès des commissaires enquêteurs, le conseil municipal de Thervay **à l'unanimité** donne un avis favorable de principe pour l'autorisation de la création d'un secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) sur les parcelles 39528 YS 59 et 39528 YS 60 suivant le plan ci-dessous.

Plan proposition de création du STECAL



ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- ADMR du Nord-Jura : 200 euros

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023.

OUVERTURE DE CREDITS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les ouvertures de crédits suivantes :

Dépenses d'investissement :	c/16878 (chapitre 041) :	+4745.40 euros
	c/ 21538 (chapitre 041) :	+ 3884.16 euros
Recettes d'investissement :	c/13258 (chapitre 041) :	+ 7006.87 euros
	c/ 238 (chapitre 041) :	+1622.69 euros

Ces écritures internes concernent l'intégration de différents travaux réalisés par le SIDEC pour le compte de la Commune de Thervay entre 2017 et 2022.

TRAVAUX DE RENOVATION LOGEMENT DES MARRONNIERS

Des devis ont été demandés pour la rénovation du logement vacant des Marronniers (Rez-de-Chaussée droite) avec réfection des peintures et remplacement des sols.

Le devis SAS MG chiffrait les travaux à 10.948,92 euros HT avec un début de travaux en février 2024 ; le devis de l'Entreprise HAULET chiffrait ces mêmes travaux à 10.906,97 euros HT avec la possibilité d'intervenir début décembre 2023.

Après délibération, le conseil municipal a décidé de retenir l'Entreprise HAULET en raison du délai plus court d'intervention.

Dans le même temps, un devis pour la fourniture d'un évier, meuble sous évier, plan de travail et pour du carrelage pour la rénovation de la cuisine a été établi par FASNET MATERIAUX à Marnay pour un montant de 921.97 euros HT. Le conseil municipal accepte ce devis.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ETUDE DE FAISABILITE TOITURE DE L'EGLISE ET DE LA CURE

L'architecte n'a pas encore achevé l'étude, mais sera en mesure de la présenter lors de la réunion prévue en décembre 2023.

BUDGET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD

Les chiffres seront présentés lors d'une prochaine réunion.

AMENAGEMENT DE LA PLACE

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ont été consultés sur le plan d'aménagement de la Place. Madame RENARD, technicienne, a donné des préconisations notamment sur la façon de rénover le dallage autour de la fontaine. Des devis vont être demandés.

ECHANGE ENTRE LA COMMUNE ET LES PROPRIETES VIROT

Le devis de division et de bornage a été signé.

TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES

Les travaux de maçonnerie débuteront courant novembre 2023.

CIMETIERE

Les jalons installés devant les tombes au cimetière peuvent indiquer les tombes sans concession (dites « au rang »), des tombes dont la concession est échue, des tombes dont les stèles sont dangereuses ou même des tombes avec des concessions à perpétuité mais en état d'abandon. Les renseignements sont à prendre en Mairie.

VENTE DE L'EPICERIE

L'acte a été signé le 18 octobre 2023

REPAS DES AINES

Les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au 20 novembre 2023.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 13 décembre 2023.

Séance levée à 21 h 45.